

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

Procurations : Jean-Marc ROSIER à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Carole ASTIE, Nathalie JACOB à Hatice KAYA-KARAGOZ, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Amanda ADAM à Michèle PROUST, Patrick PIERRET à Fatiha ADDA

Membres absents excusés : Jean-Marc ROSIER, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Nathalie JACOB, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Amanda ADAM, Patrick PIERRET, Michel MARLIOT, Laurence BURG

Membres absents : Chloé MARTINEZ, Louisa BENZAID

Point n°13 – Approbation du projet de construction d'un court de tennis couvert sur le site du Pâtis

Convocation expédiée et affichée le : 17 mai 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 29
33	22	7	pour : 28 contre : 0 Abstention(s) : 1 non votant(s) : 0

Vu le contexte financier contraint et dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, Metz Métropole décide de mettre en place un dispositif d'attribution de fonds de concours en faveur de ses communes membres sur la période 2017-2020,

Considérant que le projet de construction d'un court de tennis couvert est éligible à l'attribution d'un fonds de concours,

Considérant que dans le cadre de la construction d'un court de tennis couvert sur le site du Pâtis, il est nécessaire d'approuver le projet, le plan de financement et de solliciter le fonds de concours de Metz Métropole,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité, une abstention (Jacques CLEMENT),

- d'approuver le projet de construction d'un court de tennis couvert sur le site du Pâtis,
- d'approuver le plan de financement à hauteur de 684 000 € TTC,

- de solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de Metz Métropole d'un montant de 100 000 €,
- d'accepter le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours de Metz Métropole,
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours et ses avenants éventuels, entre Metz Métropole et la commune.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 27 mai 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190527-DCM013-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2019
Publication : 27/05/2019